

ACCUEIL DU PUBLIC : DE NOUVELLES MODALITÉS A LA DDPP

La direction départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne met en place, à compter du 17 octobre, de nouvelles modalités d'accueil.

Vous pouvez la contacter de 14h à 16h :

- ▶ les lundi et jeudi au 05.67.69.11.00
- ▶ les mardi, mercredi et vendredi au 05.34.50.17.31

Pour les **litiges de consommation**, une permanence spécialisée :

- ▶ vous **répond** au 05.67.69.11.10
- ▶ et vous **accueille** au bâtiment C de la Cité administrative, rue de la Cité administrative (31074 Toulouse cedex) les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pour les questions relevant, d'une part, de la **santé et de la protection animales** et, d'autre part, de la **sécurité sanitaire des aliments**, l'accueil du public est assuré tous les après-midi de 14h à 16h15 (16h le vendredi) au 10 chemin des Capelles (31300 Toulouse).

Dans ces deux domaines, un numéro d'appel urgent est mis en place au 06.80.54.19.05. Seuls seront pris en compte les appels traitant exclusivement de cas d'urgence.